



Paris, le 07 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :
FSDL
secretaire@fsdl.fr

La FSDL et l'ORDRE perquisitionnés !

Ce 5 mai 2015 est une date qui comptera dans la lutte engagée entre les professionnels de santé et les commerciaux des plateformes assurantielles.

Les rapporteurs de l'Autorité de la concurrence ont procédé à des saisies de documents au siège national de notre syndicat suite à une plainte déposée par la société Santéclair.

Notre Président Patrick SOLERA, notre Vice-Président Yann RAULT, notre Secrétaire Général Pascal PALOC et notre Secrétaire Adjoint Damien CHAIGNEAU ont subi la même procédure au sein de leur propre cabinet. Ces saisies se sont également déroulées dans les bureaux de l'Ordre National et dans certains Ordres Départementaux.

Pourquoi ces actions d'envergure ? Récupérer de supposées « preuves » confirmant les allégations de Santéclair sur une éventuelle entente illicite entre les membres du bureau de la FSDL et de l'Ordre des Chirugiens-Dentistes, qui inciteraient au dénigrement et au boycott de leur réseau.

Aujourd'hui, le jour d'après, c'est d'abord du rangement. Car un agent cherche mais ne range pas.

Le jour d'après, c'est l'écœurement d'avoir perdu une journée de travail.

Le jour d'après, c'est la sensation d'avoir été traité comme un délinquant.

Mais c'est surtout une avalanche d'encouragements et de soutien de la part des confrères. C'est aussi l'énergie du combat qui vient de partout et la promesse de centaines de bulletins d'adhésions à venir !

Aussi nous disons: « MERCI ! ».

Merci de cette attaque contre les dirigeants syndicaux et ordinaires qui représentent notre profession. Elle ouvre les yeux à de nombreux praticiens qui ne percevaient pas encore la dérive mercantile que des sociétés commerciales voudraient faire subir à notre profession.

Merci de prouver, par cette démarche, que loin de défendre l'intérêt et la santé de nos patients, seules comptent les parts de marché.

Merci de nous confirmer que de nombreux chirurgiens-dentistes ont pris pleinement conscience de la valeur de ces « partenariats » avec les réseaux de soins, en les quittant.

Merci de prouver que la santé économique des sociétés commerciales est placée au-dessus de la santé des assurés.

Dans un monde où tout s'achète, et tout se vend, la santé comme le reste, il est facile d'omettre, que nous, praticiens, sommes tous tenus de respecter le Code de Déontologie des Chirurgiens-Dentistes. Ce texte stipule que la publicité, directe ou indirecte, le compéage et le détournement de patientèle sont prohibés dans l'intérêt des patients.

Toutes les manoeuvres consistant à vouloir transformer un monde médical en un monde commercial ne feront que renforcer nos idées et nos convictions.

La FSDL prévient tous les acteurs de ces plateformes :

« Continuez à tenter d'asservir les professions médicales. Continuez de considérer les acteurs de santé comme des adversaires dans le seul but de gonfler vos dividendes.

Et vous unirez toutes les professions de santé pour préserver leur indépendance, le libre choix du praticien par le patient, et l'ensemble des principes fondamentaux du Code de la Santé Publique. »

Le BUREAU NATIONAL DE LA FSDL